

Lutte Anti-vectorielle – Bilan départemental des Yvelines

Surveillance renforcée du 1^{er} mai au 30 novembre 2024

Lutte anti-vectorielle et surveillance du territoire

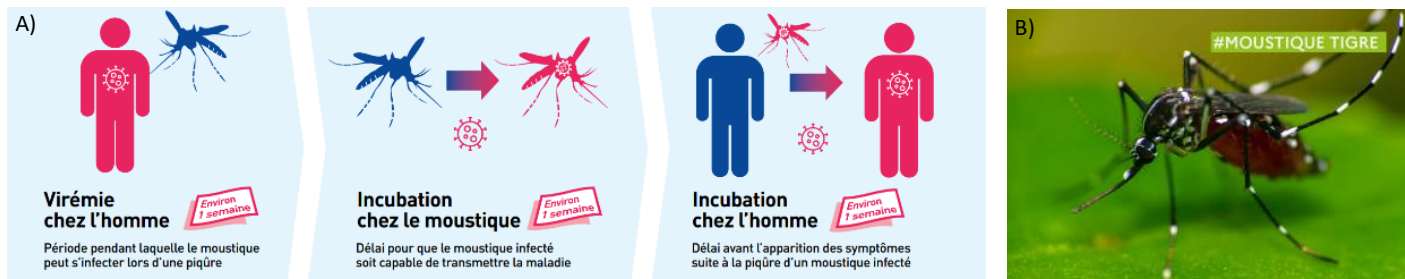


Figure 1 : A) Cycle de transmission de la dengue, du chikungunya et du zika (Santé Publique France). B) Photographie d'un moustique tigre.

Installé depuis 2004 en France métropolitaine, *Aedes albopictus*, ou plus communément appelé le moustique tigre, est capable de transmettre des virus tels que ceux responsables de la dengue, du chikungunya et du zika : on parle d'arboviroses, c'est-à-dire des maladies contractées par des virus transmis par piqûres d'arthropodes (moustique, moucheron piqueur, tique) à des hôtes vertébrés (mammifères ...).

Afin de prévenir et lutter contre la prolifération de ces vecteurs (lutte antivectorielle), un dispositif est mis en place par les Agences Régionales de Santé (ARS) depuis le 1^{er} janvier 2020. La surveillance du moustique tigre s'effectue du 1^{er} mai au 30 novembre et comporte plusieurs volets :

✓ Une surveillance épidémiologique (des malades)

via les données 2024 des maladies transmises par le moustique tigre signalées en IDF, rapportées par Santé Publique France :

- **583 cas** dont 567 dengue, 12 chikungunya, 3 zika et 1 co-infection (dengue et zika) ;
- **113 hospitalisations** pour la dengue contre 102 en 2024, et 4 cas de chikungunya ;
- **50 % des cas importés** proviennent des Antilles et Caraïbes, 20% d'Afrique sub-saharienne et 17% d'Asie. En 2023, 70% des cas importés provenaient de Martinique et Guadeloupe ;
- **50 cas** de dengue, à l'échelle du département des **Yvelines**. Aucun cas de zika et de chikungunya n'a été recensé.

✓ Une surveillance entomologique (des populations de moustiques)

via un réseau de pièges pondoires : **527 pièges** pondoires sur la région IDF, dont **67** positionnés sur les Yvelines, notamment au niveau des sites sensibles tels que les hôpitaux et les aéroports.

Ces pièges pondoires permettent de suivre le front de colonisation observé entre 2020 et 2024 au niveau régional (de la proche couronne vers les départements de la grande couronne) : les pièges pondoires sont majoritairement positionnés sur les communes limitrophes aux communes colonisées ainsi que celles dites épisodiques, c'est à dire ayant fait l'objet de signalements positifs, indiquant la présence du moustique-tigre.

✓ Une sensibilisation des populations

via le Portail de signalement du moustique-tigre : **50 signalements** de particuliers dans les Yvelines, dont 43 provenant de communes non colonisées.

Plateforme de signalement : https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/

Fait marquant : 1^{er} cas autochtone de chikungunya (patient contaminé sans notion de voyage hors IDF) identifié dans la région francilienne en juillet 2024.

Colonisation du territoire des Yvelines - Fin de saison 2024

Une commune est considérée comme colonisée si au moins l'un des trois critères suivants est présent :

- présence d'œufs dans le piège pondoir lors de 3 relevés successifs ;
- observation de larves et/ou d'adultes dans un rayon supérieur à 150 mètres autour d'un signallement ou d'un piège positif, lors de l'enquête entomologique ;
- distance supérieure à 500 m entre 2 pièges positifs ou 2 signalements positifs.

Éléments clés :

- ✓ **21 communes colonisées**, soit 8% des communes des Yvelines (17 en 2023). Cette colonisation concerne **33% de la population du département des Yvelines** (31% en 2023) :

Achères, Aigremont*, Bougival*, Carrières-sur-Seine, Chatou, Conflans-Sainte-Honorine, Croissy-sur-Seine, Elancourt, Houilles, Jouars-Pontchartrain, Le Mesnil-le-Roi, Le Pecq, Le Vésinet*, Maisons-Laffitte, Montesson, Poissy, Saint-Rémy-Lès-Chevreuse*, Sartrouville, Versailles, Villepreux, et Viroflay.

* nouvellement colonisée en 2024

- ✓ **41 communes** sont **limitrophes** à une commune colonisée.

Enquêtes entomologiques 2024

- ✓ **104 enquêtes entomologiques**, ou surveillance des moustiques, ont été réalisées sur le département des Yvelines (66 en 2023) :
- **39** enquêtes suite à la survenue de cas d'arboviroses importés en métropole, dont 29 pour des cas domiciliés dans les Yvelines,
- **22** enquêtes suite à des relevés de pièges pondoirs positifs (présence d'œufs),
- **43** enquêtes suite à des signalements de particuliers confirmés (validés par l'opérateur).

Fait marquant : 1 traitement insecticide contre le moustique tigre mis en œuvre pour la commune de Maisons-Laffitte en 2024 (août) suite à la déclaration d'un cas de dengue importé.

Opérations de sensibilisation en 2024

Dans la continuité des opérations déjà menées en 2023, la Délégation départementale des Yvelines de l'ARS Ile-de-France a organisé plusieurs actions de communication et d'information sur les risques sanitaires liés au moustique tigre et les mesures préventives et curatives, notamment :

- **2 webinaires**, les 23 mai et 18 juin 2024, à destination des collectivités et du grand public ;
- **6 sessions de sensibilisation** dans des communes colonisées ou non, auprès d'étudiants, de personnels des espaces verts et des services communaux d'hygiène et de santé ;
- **2 participations à des forums** à destination de jeunes (Forum Santé des Jeunes du 31 mai à Guyancourt), et des professionnels de santé (Journée des CPTS du 6 juin à Jouy-en-Josas).



En parallèle, des **supports de communication** ont été diffusés sur l'ensemble du département :

- Une cartographie interactive de l'implantation des moustiques tigres en Ile-de-France (plateforme Santegraphie) : https://santegraphie.fr/mviewer/?x=285106&y=6227608&z=9&l=statut_aedes_albopictus&lb=positron&config=apps/aedes_albopictus.xml&mode=Normal ;
- Le kit de communication comprenant un bulletin municipal (une gazette locale et une version de communication via internet) : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/particuliers-collectivites-territoriales-comment-lutter-contre-le-moustique-tigre> ;
- Les affiches et brochures disponibles sur : <https://www.calameo.com/ars-ile-de-france/subscriptions/7754920> ;
- Des informations détaillées sur la prévention au domicile ou en voyage : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/moustique-tigre-en-ile-de-france>.

Focus 2024

L'année 2024 a été marquante à plusieurs titres :

- ✓ Nombre de cas de dengue très élevé à l'échelle mondiale : plus de 13 300 000 cas, dont 9 683 décès.
- ✓ Publication du 4^{ème} Plan Régional de Santé Environnement d'Ile-de-France (PRSE 4) : <https://www.ile-de-france.prse.fr/>

Avec la création d'une fiche action dédiée (Fiche action 7.3) : Développer les actions de sensibilisation et de prévention des maladies vectorielles transmises par le moustique tigre.

- ✓ Surveillance **renforcée** des 5 sites de compétition des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 du département des Yvelines.

Perspectives saison 2025

Au-delà de la surveillance saisonnière, la Délégation départementale des Yvelines souhaite, en 2025, renforcer le maillage des pièges pondoires sur le territoire et les actions de prévention des maladies à transmission vectorielle, destinées au grand public en s'appuyant notamment sur les acteurs relais locaux (collectivités territoriales, professionnels de santé, associations, etc.).

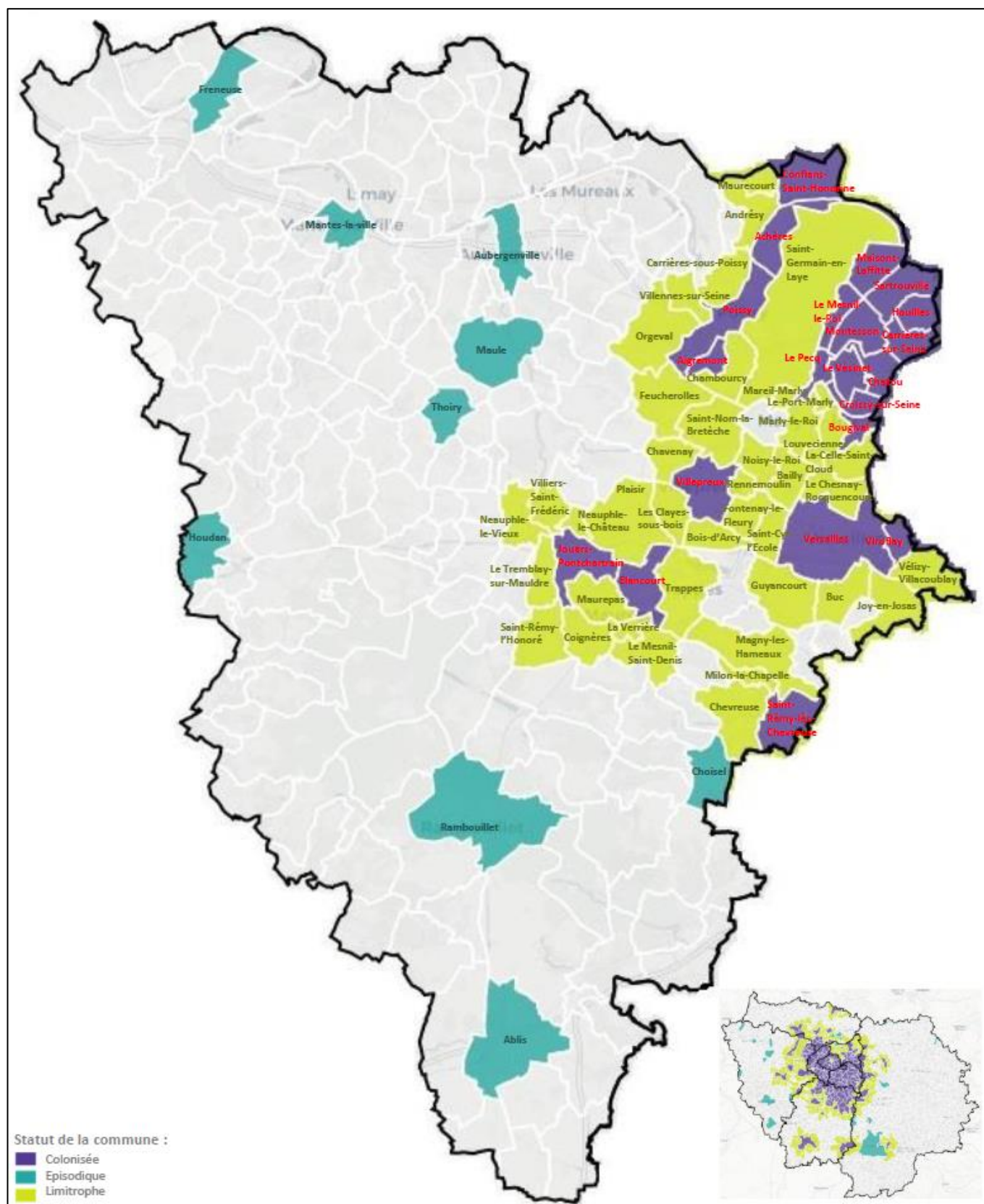


Figure 2 : Implantation du moustique *Aedes albopictus*, dit moustique tigre, dans le département des Yvelines, en novembre 2024 (fin de surveillance saisonnière). Les communes en violet représentent les communes colonisées, en turquoise sont celles dites épisodiques, et en vert les communes dites limitrophes.

DEPARTEMENT SANTE-ENVIRONNEMENT



Tél : 01.30.97.73.00
Courriel : ars-dd78-se@ars.sante.fr

ARS Île-de-France
Délégation départementale des
Yvelines
143 Boulevard de la reine
78000 VERSAILLES